



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 126129

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur le financement de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Lors de son congrès national, la Fédération nationale André Maginot a souligné que 95 % des crédits inscrits au programme 167 « liens entre la Nation et son armée » intégré à la mission « anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » étaient consacrés à la JAPD. Pour elle, cette mission n'incombe pas au ministère des anciens combattants. Cette journée de préparation à la défense étant plutôt consacrée à une étude à l'instant t centrée sur notre jeunesse, son niveau d'instruction et sur les éventuels décrochages de notre système éducatif, il serait effectivement plus logique d'imputer son financement au budget de l'éducation nationale. Il lui demande son avis sur le financement de la JAPD.

Texte de la réponse

Dans le prolongement des orientations fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, des travaux à caractère interministériel de rénovation de la journée d'appel de préparation à la défense ont été entrepris dès l'année 2009 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2010. Cette importante évolution a conduit à la mise en oeuvre généralisée d'une « journée défense et citoyenneté » (JDC) à compter du 1er janvier 2011. Moment unique permettant de rassembler toute une classe d'âge, la JDC participe au développement du civisme et s'insère dans la politique gouvernementale de lutte contre l'exclusion. En outre, elle a pour ambition de maintenir, depuis la suspension de la conscription, la nécessaire existence d'une culture de défense et d'un discours partagé sur la sécurité afin de contribuer notamment au renforcement de la résilience du pays. La JDC représente donc le complément indispensable d'une armée professionnelle pour favoriser l'adhésion du citoyen aux objectifs de défense. Animée généralement par un militaire d'active et un réserviste, la JDC permet de décrire et valoriser l'action des armées, ainsi que d'améliorer la compréhension des enjeux de défense par le plus grand nombre. Premier vecteur de communication du ministère de la défense et des anciens combattants en direction de la jeunesse, cette journée offre également l'opportunité de mieux faire connaître la réserve militaire et son rôle complémentaire de l'armée active. Enfin, ce rendez-vous privilégié avec les jeunes Français est l'occasion de leur présenter les métiers et les possibilités de recrutements existants au sein des armées et de la gendarmerie nationale. La JDC conduit en conséquence à susciter leur intérêt pour l'exercice d'une activité militaire. Ainsi, en 2011, 19 % des jeunes métropolitains et 33 % des jeunes ultramarins ont sollicité, au terme de leur JDC, des informations complémentaires sur les différents types d'engagements pouvant être souscrits. Dans ce contexte, le financement de la JDC sur les crédits budgétaires alloués au programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » apparaît pleinement justifié.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126129

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 382

Réponse publiée le : 13 mars 2012, page 2278